



Epilepsie - Accident du travail

Par **Myke64**, le **28/05/2024** à **13:48**

Bonjour,

Ma femme souffre d'épilepsie sévère. Après une période sans crise elle a repris le travail fin 2022. Il y a un mois et demi elle a fait une crise. La dernière remontait à 4 ans. Puis samedi dernier, au travail elle a refait une crise. Donc accident du travail.

Elle est reconnue handicapée et touche l'AAH.

Cette seconde crise fait qu'elle va devoir arrêter le travail et prendre une longue pause. Dans la boîte, ils veulent la garder car elle fait du bon travail. Ils lui proposent une semaine à 2 jours. Mais ma femme ne le sent pas. Elle veut se reposer. Je suis d'accord quelle que soit la décision qu'elle prendra. Mais que faire ? Doit-elle démissionner du coup ? Quelles sont ses droits.

Merci d'avance pour vos retours.

Mika

Par **Marck.ESP**, le **28/05/2024** à **13:55**

Bonjour

Une démission ne lui ouvrira pas le bénéfice de l'ARE.

L'employeur accepterait peut-être de passer par une rupture conventionnelle ?

Par **Myke64**, le **28/05/2024** à **15:02**

Qui paye l'ARE ? Le Pôle emploi ou l'employeur ?